LA FORMATION DES NOTAIRES

CMV | FORMATION NOTAIRE – ACTIVITÉ À TITRE ACCESSOIRE



CMV

CONSEIL DES MAISONS DE VENTE

PRÉSENTATION

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LA FORMATION SE DÉROULE SOUS LA FORME DE SESSIONS D'ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES EN PRÉSENTIEL ET DISTANCIEL D'UNE DURÉE TOTALE DE 60 HEURES, SUR PLUSIEURS JOURS ET SOUS LE CONTRÔLE DU CONSEIL DES MAISONS DE VENTE, APRÈS AVIS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT. L'OBJECTIF ÉTANT DE FORMER LES NOTAIRES AUX DEUX ASPECTS DE L'ACTIVITÉ : PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES D'EXPERTISE.

PRATIQUE RÉGLEMENTAIRES

Les sessions d'enseignements traitent de l'ensemble des problématiques déontologique de l'activité, à savoir :

- Statut des opérateurs de ventes volontaires
- Ventes volontaires et judiciaires : notions et distinctions
- Réglementation générale et réglementation particulière des ventes
- Licéité des biens vendus, biens neufs, restes humains, CITES, ventes d'animaux (chevaux)
- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Droit de suite, droit de reproduction, droit moral
- Direction des ventes : modalités pratiques (conditions de la vente, frais, fiscalité, rectification de prix de réserve, modification liée à l'authenticité d'un objet) /Préemption
- Incidents (double enchère, police de la vente, incident au téléphone et sur internet, ordre d'achat)
- Etablissement du mandat de vente (prix de réserve, etc). Enlèvement, récolement objets à vendre, stockage, publicité
- Importations et exportations d'œuvres d'art
- Registre des armes
- Fiscalité des ventes, régime de TVA, Plus-value
- Recueil déontologique : base pour l'enseignement de la pratique des ventes. Confidentialité, diligence (Partie 1)
- Rédaction des documents et tenue des registres obligatoires (PV, bordereau d'adjudication, dépouillement de la vente, décompte vendeur)

TECHNIQUES EXPERTISES

Les sessions d'enseignements traitant de l'expertise des biens meubles s'effectuent en présentiel et concerne :

- les techniques de description & estimation des lots : liste ou catalogue, publicité de la vente. Identification & estimation de l'objet (auteur, matière support, datation, dimensions, décret Marcus)
- L'organisation des ventes : Origine des biens vendus (vérification objets volés, envoi des catalogues aux musées, biens appartenant à l'OVV vendus à titre exceptionnel, refus de l'organisation de vente par un tiers non déclaré, experts, etc.)

Dates 2026 : 15 octobre au 4 décembre 2026 (en distanciel - sauf la session du 27 novembre 2026)

* Pour cette formation, le Conseil des maisons de vente veille à la mise en œuvre et à la coordination de l'accueil, des besoins et de l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.